Média de service public 100,7

21a, av. J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
B.P. 1833 · L-1018 Luxembourg

t +352 44 00 44 1
msp@100komma7.lu

100komma7.lu
Établissement public indépendant
R.C.S. Luxembourg J24

Procès-verbal

de la réunion du Conseil d'administration du Média de service public 100,7

du 7 juillet 2026

Présent/es :

Présidente	Mme Véronique Faber (en ligne)
Membres	Mme Josée Hansen (a assuré la conduite de séance en présentiel) M. Paul Leners M. Raphaël Kies M. Thierry Zeien M. Pierre Reuter M. Tom Hermes
Directeur	M. Jean-Lou Siweck
Commissaire de Gouvernement	Mme Céline Flammang
Secrétaire	Mme Catarina Martins
Excusé/es :	Mme Tania Brugnoni, ayant donné procuration à Véronique Faber M. Steph Meyers, ayant donné procuration à Josée Hansen

A. <u>Points pour décision</u>

1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

✓ L'ordre du jour a été adopté.

2. <u>Adoption du projet de procès-verbaux de la réunion du 21 avril 2026</u>

✓ Le PV du 21 avril 2026 est approuvé.

3. *<u>Grilles Rentrée : Radio 100,7, OPUS</u>*

Le chef de la programmation, Yves Stephany, présente la grille des programmes pour la saison 2026-2027 de la Radio 100,7. Il souligne la volonté de conserver une certaine flexibilité dans le traitement de l'actualité et présente plusieurs nouveautés, parmi lesquelles *Lëtzebuerg nei entdecken*, *Identi-téin*, le retour de *Déjà vu* ainsi que *Undercurrents*. L'émission *Grousse Kino*, programmée le samedi à 11.00 heures disparaîtra à la rentrée. Les ressources de la rédaction culturelle seront concentrées sur l'émission quotidienne *Kulturen*, qui offre aussi l'espace nécessaire pour couvrir l'actualité cinématographique.

Les membres du Conseil saluent globalement la qualité de la grille proposée. Un*e membre s'interroge sur la place accordée aux émissions de fond, tandis qu'un*e autre suggère de développer davantage certains contenus sous forme de podcasts. Le présentateur précise que la station continuera à proposer des contenus sérieux et des sujets politiques, surtout en matinée.

Les échanges portent également sur la place de la culture et du sport dans la programmation. Le présentateur indique que la rédaction culturelle souhaite élargir les thématiques traitées et que des efforts sont menés pour renforcer la présence numérique de la station. Il rappelle également qu'une offre sportive existe déjà et qu'un groupe de travail poursuit sa réflexion sur ce sujet.

✓ Les membres acceptent la grille des programmes 2026-2027 de Radio 100,7.

Le responsable pour la musique classique, Luc Boentges, présente la grille de programmes pour la saison 2026-2027 de la station OPUS. Il revient sur la première année de diffusion en direct et sur DAB+, marquée par une importante phase d'apprentissage, la mise en place de nouveaux formats et plusieurs retransmissions de concerts en direct.

Le présentateur souligne que l'équipe a dû s'adapter à une charge de travail importante ainsi qu'à des changements organisationnels, mais que les principaux défis liés au lancement de la station ont désormais été surmontés. Il indique que la station souhaite poursuivre le développement des retransmissions de concerts, des podcasts et des liens avec les acteurs de la scène musicale.

Le responsable précise également que l'équipe entend renforcer sa dimension journalistique afin de mieux couvrir l'actualité de la musique classique et explore de nouvelles pistes de développement, notamment autour du bien-être et de la musique classique.

✓ Les membres acceptent la grille des programmes 2026-2027 d'OPUS.

B. Points pour information

4. *Point Stratégie*

Le Directeur présente l'état d'avancement de plusieurs projets stratégiques. Il informe le Conseil que les standards rédactionnels ont été finalisés. Il indique également que l'établissement poursuit ses travaux en matière d'infrastructures numériques, notamment autour de la plateforme Nextcloud, de la gestion des risques, du renouvellement de l'infrastructure informatique et du rafraîchissement des studios.

Le Directeur revient par ailleurs sur les réflexions en cours autour de l'intelligence artificielle, les formations suivies par les équipes ainsi que les projets développés en collaboration avec différents partenaires. Il présente également les derniers développements autour de l'offre pour enfants *Kannerkëscht*, avec le développement d'une application mobile dédiée en « safe space », la réalisation d'une vidéo promotionnelle et la publication des premières histoires à écouter issues d'appels à projets, approche qui est maintenue.

Enfin, le Directeur présente une nouvelle offre numérique, dont un podcast à caractère historique. Il précise que celui-ci sera réalisé par deux historiens externes et non par les équipes rédactionnelles de la radio. Le podcast conservera un lien avec le Luxembourg tout en abordant des thématiques plus larges. Les épisodes auront une durée comprise entre 25 et 40 minutes et prendront principalement la forme de discussions. Un*e membre du Conseil demande des précisions concernant le mode de rémunération des créateurs du podcast historique. Le Directeur explique que l'établissement conclut un contrat portant sur un ensemble d'épisodes et met à disposition un budget permettant aux auteurs de réaliser la production. Un*e membre s'interroge également sur la promotion de ce nouveau format. Le Directeur répond que la communication s'effectuera principalement via les réseaux sociaux, le site internet du 100,7 et l'antenne, sans campagne de grande ampleur compte tenu des ressources financières disponibles.

5. *Point EMFA (European Media Freedom Act)*

Le Directeur fait le point sur les réflexions menées ensemble avec deux membres du Conseil à la suite des discussions précédentes relatives à l'EMFA. Les échanges portent notamment sur la possibilité de renforcer certaines garanties d'indépendance au sein du règlement d'ordre interne, en particulier en ce qui concerne les modalités de nomination et de révocation du directeur.

Un*e membre du Conseil rappelle que les exigences de l'EMFA ne concernent pas uniquement la révocation du directeur, mais également les procédures de nomination et de recrutement, et souligne l'importance d'examiner l'ensemble de ces aspects.

Le Directeur propose de soumettre au prochain Conseil une proposition de texte visant à poursuivre l'adaptation du règlement d'ordre interne aux exigences de l'EMFA.

6. *Point Publikumsrot*

Le Directeur informe le Conseil de la démission pour raisons personnelles de la présidente du Publikumsrot. Il indique que deux des membres se sont déclarés prêts à assurer conjointement la présidence.

Le Directeur précise que les personnes concernées estiment que cette fonction leur conférerait automatiquement un nouveau mandat de quatre ans. Or, afin de maintenir le principe du renouvellement d'un tiers des membres par an, tel n'est pas le cas selon le ROI, et seule une reprise du mandat abandonné par la présidente sortante par un des nouveaux co-présidents est possible.

Le Directeur rappelle également que les mandats de quatre membres du Publikumsrot arriveront prochainement à échéance et que ceux-ci devront être remplacés, idéalement avant le mois d'octobre. Un appel à candidature public a été lancé. Il souligne que ces nominations relèvent de la compétence du Conseil d'administration.

À l'issue des échanges, les membres du Conseil décident de charger la Direction de leur soumettre une proposition de candidats en vue des nominations à venir.

7. *Point EBU*

Le Directeur présente aux membres du Conseil un compte rendu de la réunion de l'assemblée générale de l'Union européenne de radio-télévision (UER/EBU) à laquelle il a participé. Il indique avoir notamment effectué une présentation des activités et développements récents du Média de service public 100,7 dans le cadre du Small Members Group.

Le Directeur informe également le Conseil que deux nouveaux membres ont rejoint l'UER, 3Cat et CBC/Radio-Canada. Les deux sont de longue date associés aux travaux de l'EBU.

La Commissaire de Gouvernement s'interroge sur la position de l'organisation concernant l'utilisation de contenus produits par les médias de service public pour l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle. Le Directeur répond que les avis divergent au sein du secteur. Certains acteurs considèrent cette utilisation comme acceptable sous certaines conditions, tandis que d'autres y sont opposés.

Le Directeur explique également que l'UER a développé un outil conversationnel de type chatbot basé sur les contenus d'information publiés par les membres de l'organisation. Il précise que celui-ci s'appuie sur des sources journalistiques identifiées et fiables et qu'il est conçu pour signaler explicitement lorsqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour répondre à une question. Ce modèle n'est toutefois au stade actuel pas public pour des raisons de droits d'auteur de certains contenus.

8. *Ressources humaines*

Le Directeur présente l'état des ressources humaines de la station. Le recrutement d'une personne en charge des réseaux sociaux a pu être finalisé. Un poste à mi-temps de coordinateur ou coordinatrice des programmes est actuellement vacant.

C. Divers

9. *Standards rédactionnels*

Le Directeur présente la version finalisée des standards rédactionnels. Les membres du Conseil formulent plusieurs observations portant notamment sur certaines informations à corriger, sur l'accès aux annexes du document ainsi que sur leur mise à disposition sur les serveurs internes.

Un*e membre du Conseil s'interroge sur l'articulation entre les standards rédactionnels et le statut rédactionnel, notamment dans le cas où un journaliste publie également des contenus auprès d'un autre média. Le Directeur précise que les standards rédactionnels et le statut rédactionnel répondent à des objectifs distincts. La Commissaire de Gouvernement a ajouté dans ce contexte une question au sujet du rapport avec les standards relatifs à la modération des commentaires des utilisateurs sur les pages de la radio sur les réseaux sociaux. Les membres échangent également sur la gestion des conflits d'intérêts potentiels ainsi que sur les modalités applicables lors de déplacements professionnels.

Enfin, un*e membre du Conseil aborde la question de l'usage de la langue à l'antenne. Le Directeur indique que la rédaction dispose d'un guide de vocabulaire interne et s'appuie notamment sur des ressources développées en collaboration avec d'autres médias de service public afin d'assurer une utilisation cohérente de la langue.

10. *Procédure pour le renouvellement des mandats de Pierre Reuter et de Thierry Zeien en cours*

La Commissaire de Gouvernement informe le Conseil que la procédure de renouvellement des mandats de M. Pierre Reuter et de M. Thierry Zeien est en cours. Elle indique que les renouvellements ont déjà été approuvés par le Conseil de gouvernement.

11. *Approbation des comptes 2025 par le Conseil de Gouvernement, 22 mai 2026*

La Commissaire du Gouvernement informe le Conseil que les comptes ont été approuvés.
Le Directeur s'enquiert du calendrier prévu par rapport à une décision au sujet d'un éventuel financement de l'introduction de services dans une deuxième langue. La Commissaire du Gouvernement indique qu'aucune décision, notamment en ce qui concerne le budget pluriannuel de l'Etat, n'a encore été prise.

Véronique Faber, Présidente

Catarina Martins, Secrétaire